

Dossier UTN
« Reconversion du stade de neige de Vauplane »

INCIDENCE
« NATURA 2000 »



SOMMAIRE

A. REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
1. DIRECTIVE EUROPEENNE	3
2. TEXTES NATIONAUX	3
3. LISTES LOCALES	3
B. LE PROJET DE RECONVERSION DU STADE DE NEIGE DE VAUPLANE	5
1. LES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR LE PROJET	5
2. LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	5

A. Références réglementaires

1. Directive européenne

Le dispositif de l'évaluation des incidences Natura 2000 est fondé sur les articles 6-3 et 6-4 de la Directive "Habitats" de 1992.

2. Textes nationaux

Ce dispositif a été transposé en France en 2001 et a récemment évolué dans le sens d'un élargissement de son champ d'application afin de répondre au contentieux communautaire en cours contre l'État français.

Ainsi, sont à prendre en compte les textes suivants :

- Loi du 1er août 2008, article 13 codifié à l'article L 414-4 du code de l'environnement
- Le Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, dit "Décret 1" crée la liste nationale, qui doit être complétée par des "listes locales 1" : articles R 414-19 à 26 du code de l'environnement, issus du décret du 9 avril 2010 La circulaire du 15 avril 2010 d'application du décret du 9 avril 2010
- Le Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, dit "Décret 2" constitue la liste nationale de référence pour l'élaboration des "listes locales 2" : articles R 414-27 à R 414-29 du code de l'environnement, issus du décret du 16 août 2011 Circulaire d'application (à paraître)

3. Listes locales

Le nouveau champ d'application liste les plans et projets qui seront désormais soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il est fixé par la liste nationale issue du Décret 1, ainsi que par des listes locales (1 et 2) prises par arrêté des préfets de départements et des préfets maritimes.

"Listes locales 1" complémentaires au décret du 9 avril 2010 :

- 04 : Liste 04 Liste locale 1 EIN2 dept Alpes-de-Haute-Provence
- 05 : Liste 05 Liste locale 1 EIN2 dept Hautes-Alpes
- 06 : Liste 06 Liste locale 1 EIN2 dept Alpes-Maritimes
- 13 : à paraître
- 83 : Liste 83 Liste locale 1 EIN2 dept Var
- 84 : Liste 84 Liste locale 1 EIN2 dept de Vaucluse
- liste mer façade méditerranéenne : Liste Mer Liste locale 1 EIN2 en mer

"Listes locales 2" créant un nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000 pour les activités qui seront sélectionnées parmi celles de la liste nationale de référence du Décret 2 :

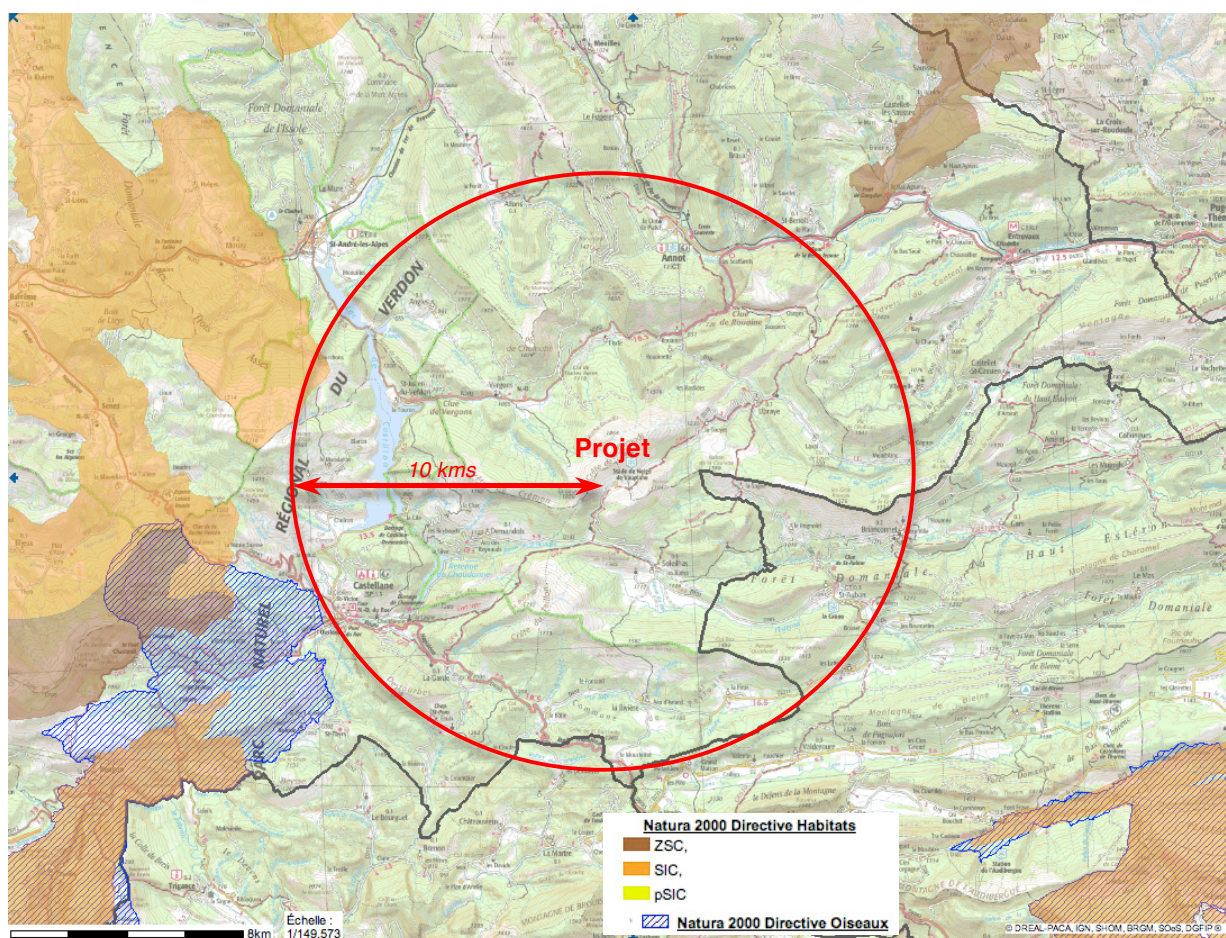
- 04 : à paraître
- 05 : à paraître

- 06 : à paraître
- 13 : à paraître
- 83 : à paraître
- 84 : à paraître
- liste mer façade méditerranéenne : à paraître

B. Le projet de reconversion du stade de neige de Vauplane

1. Les sites NATURA 2000 concernés par le projet

Comme l'illustre la carte ci-après, le projet est situé à 10 kilomètres du site NATURA 2000 le plus proche.



Source : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map>

2. Les incidences du projet sur les sites NATURA 2000

Du fait des distances mises en jeu, de la nature du projet et de sa faible ampleur, ce dernier n'aura aucune incidence sur les sites NATURA 2000 les plus proches du projet.